

ACHAT ET VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Presentation



L'achat et la vente d'une maison en Belgique sont soumis à une procédure spécifique impliquant le recours obligatoire à un notaire ainsi que le paiement d'un certain nombre de taxes et de frais au notaire de l'acheteur. Le fait de ne pas suivre cette procédure implique que votre vente ne sera pas valable et ne sera pas respectée par les tiers. Le notaire vous guidera à travers les règles juridiques et fiscales. Le notaire doit être choisi avec soin, car il est responsable de la protection des intérêts de l'acheteur.

- Les deux parties devront choisir leur propre notaire, indépendamment de la localisation du bien faisant l'objet de la vente. Vous pouvez consulter une base de données reprenant tous les notaires belges sur notaire.be
- Lorsque vous achetez/possédez un bien immobilier à Bruxelles, vous devez payer des impôts. Les règles fiscales pour l'achat, la vente, le don et l'héritage d'un bien immobilier sont complexes : l'impôt foncier dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Plus d'informations

Acheter et vendre et n'hésitez pas à contacter notre bureau si vous avez d'autres questions !

USEFUL LINKS



Global

[Finances.belgium.be](https://finances.belgium.be)

[Belgium.be](https://belgium.be)